



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est, lors de sa séance ordinaire du 16 juillet 2025, a adopté la résolution suivante :

**Résolution 202507-268 – Adoption de la résolution (sans changement) relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI-2024-2, afin de permettre deux bâtiments principaux sur le même terrain, l'usage bureau, un escalier menant à un étage supérieur au rez-de-chaussée, une façade principale non orientée de manière parallèle selon un axe de 90 degrés avec la ligne avant, et un nombre minimal de 100 cases de stationnement pour véhicules, au 10930, rue Sherbrooke, plan cadastral parcellaire PC-35106 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le 19 août 2025 par la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Cette résolution est déposée au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Montréal-Est, le 28 août 2025.

M<sup>e</sup> Olivier Pelletier  
Greffier